

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 NOVEMBRE 2014**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le sept novembre deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quatorze novembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON (points 1 à 6 et 8 à 15), JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA (points 1 à 8 et 10 à 15), E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO (points 1 à 14), T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET (points 1 à 8 et 10 à 15), G. MERGY (points 2 à 15), D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** :

R. LHOSTE (à C. BIGRET), A.M. MERCADIER à (M.E. MORIN), S. CICERONE (à D. BEKIARI), C. ALVARO (à M. FAYE - point 15), G. MERGY (à P. BUCHET - point 1)

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA, JC. PORCHERON (point 8), V. RADOARISOA (point 9), P. BUCHET (point 9)

**Secrétaire** : Thomas NAPOLY est désigné.

**M. le Maire** : « Merci de votre présence ce soir. Nous allons donc commencer la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014.

Je salue ce soir le retour parmi nous de Jean-Luc Delerin après ses ennuis médicaux [*applaudissements*]. Bienvenue ce soir.

À peine ouverte, nous allons suspendre la séance puisque, dans le cadre des « Fontenaisiens dialoguent avec leurs élus », il est prévu que l'on puisse éventuellement poser une question au Conseil Municipal. C'est le cas ce soir, puisqu'une question de Madame Touzet au nom de l'Association « Cultures partagées, carottes et ville » à propos de l'installation d'un *Food Truck* devant la Maison de l'Économie et de l'Emploi. Je vous propose donc de suspendre la séance formellement le temps de cette question et de sa réponse pour la reprendre à la fin de la réponse ».

[*Suspension de séance*]

M. le Maire : « Nous allons reprendre la séance ».

[*La séance du Conseil Municipal est à nouveau ouverte*]

Selon les textes en vigueur, cela implique qu'il y ait de nouveau une impossibilité d'intervention pour le public dans l'assemblée.

En pratique, l'ordre du jour amène à ce que vous puissiez prendre connaissance des différentes décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales. Est présent sur la table, et j'espère que vous l'avez bien eu, l'ensemble des 41 décisions qui ont été prises entre les deux Conseils Municipaux. Si elles n'appellent pas de remarques particulières, nous passons à la suite de l'ordre du jour. Monsieur Buchet ».

**M. Buchet** : « Très rapidement. Nous avons sur table ces arrêtés. Vous avez pris le 12 novembre, selon ce tableau, une décision portant approbation de l'avenant numéro 2 conclu entre la commune et Hauts-de-Seine Habitat relatif à la mise à disposition d'un local situé au 21 rue des Paradis à Fontenay-aux-Roses. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'objet de cet arrêté ? »